

PARIS : Le contrat de service public pour exploiter le CDG Express signé par Edouard PHILIPPE

PARIS : L'État signe avec la société Hello Paris, filiale de Keolis et RATP Dev le contrat de service public pour exploiter le CDG Express.



L'engagement du Gouvernement à réaliser le CDG Express se poursuit. Cette liaison de 32 km desservant l'aéroport Paris – Charles de Gaulle depuis la gare de Paris Est, en 20 minutes tous les quarts d'heure, est essentielle pour la compétitivité économique et touristique de la Région capitale et pour favoriser le report des déplacements de la route vers le rail. Une nouvelle étape a été franchie avec la signature du contrat de service public confiant l'exploitation du CDG Express à la

société Hello Paris, filiale dédiée de Keolis et RATP Dev. Cette signature conclut une procédure de mise en concurrence engagée en 2017.

Le contrat portera sur une durée de 21 ans, c'est-à-dire 15 ans d'exploitation effective en plus de la durée prévue pour assurer la mise en service du CDG Express programmée pour fin 2025. La période précédant la mise en service permettra notamment à l'exploitant d'acquérir les rames nécessaires au service auprès de l'entreprise Alstom.

Après la conclusion du contrat de concession le 11 février 2019 permettant la réalisation des infrastructures ferroviaires et le démarrage des travaux, la signature du contrat de service public permet d'achever le montage contractuel du projet et d'engager l'ensemble des acteurs sur sa réalisation.